



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« L'EXTENSION DE LA PAUVRETE EN BOURGOGNE : UNE FATALITE ? »

AVIS

présenté par

Daniel EVEILLEAU et Eric TAUFFLIEB

COMMISSION N°4

Politiques sociales, politiques de la ville et de l'habitat, politiques de la santé et du sport,
politiques culturelles et loisirs

SEANCE PLENIERE DU 12 AVRIL 2012

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION SUR L’AUTO-SAISINE.....	2
I – LES PUBLICS TOUCHES PAR L’EXTENSION DE LA PAUVRETE	3
LES JEUNES	3
LES TRAVAILLEURS.....	3
LES PERSONNES ISOLEES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES.....	4
LES RETRAITES.....	4
LES PUBLICS SELON LA SITUATION GEOGRAPHIQUE	5
II – ALERTES	6
DIMINUTION DU POUVOIR D’ACHAT	6
AGGRAVATION PAR LES SITUATIONS DE RUPTURE	6
ACCES AUX DROITS	6
PAUVRETE CACHEE	7
COMPLEMENTARITE DES APPROCHES INDIVIDUELLE ET GLOBALE	7
III – QUELQUES PROPOSITIONS	8
SIMPLIFIER LE PARCOURS DU COMBATTANT ET TRAVAILLER SUR LA PREVENTION	8
UTILISER AU MIEUX LES RESEAUX DE TRAVAILLEURS SANITAIRES ET SOCIAUX EXISTANTS.....	8
FACILITER L’ACCES AUX SERVICES ET DIMINUER LE COUT DES CHARGES FIXES.....	9
MOBILISER LE MONDE DU TRAVAIL SUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	9
DEVELOPPER LES ACTIONS COLLECTIVES DE PROXIMITE.....	10
MAINTENIR LE SERVICE PUBLIC	10
CONCLUSION	11

INTRODUCTION SUR L'AUTO-SAISINE

La pauvreté est prise en compte au niveau national en 1987 par la présentation au Conseil économique et social du rapport Wresinski sur la grande pauvreté, puis en 1998 par le rapport de Geneviève de Gaulle-Anthonioz.

Dès lors, elle a fait l'objet d'une attention particulière avec la mise en place du Revenu minimum d'insertion (RMI) en 1988, puis la loi contre les exclusions en 1998.

En Bourgogne en 2009, 12,5 % de la population, soit plus de 200 000 personnes, sont considérées comme vivant sous le seuil de pauvreté¹ ; l'augmentation est de 0,5 % depuis 2008, soit environ 8 000 personnes². Les associations caritatives constatent aujourd'hui une demande toujours plus forte des personnes en situation de précarité.

Ces chiffres sont différents selon les catégories de population et selon les situations (exemple : 27 % d'augmentation d'allocataires à bas revenus entre 2009 et 2010 pour la seule Caisse d'allocations familiales (CAF) de Côte-d'Or).

C'est pourquoi le CESER Bourgogne a décidé de se saisir de la question.

La pauvreté aujourd'hui ne concerne plus uniquement les personnes en situation de grande misère, mais aussi des ménages touchant un revenu avant redistribution, y compris ceux dont au moins un membre exerce une activité professionnelle. 6 % des travailleurs bourguignons sont des travailleurs pauvres (soit 30 000 travailleurs subvenant aux besoins de 100 000 personnes), dont le revenu ne permet pas d'assurer les dépenses de vie courante du ménage.

L'extension de la pauvreté concerne aussi les jeunes de 18 à 25 ans, particulièrement s'ils sont sortis prématurément du système scolaire, ainsi que les personnes seules, avec ou sans enfants, ou encore les retraités bénéficiant du minimum vieillesse.

La conjoncture actuelle contribue à aggraver ce phénomène³. En effet, en cette période de crise, le pouvoir d'achat régresse, pris en tenaille entre l'augmentation du coût de la vie (taux d'inflation estimé à 2,3 % sur l'année en janvier 2012) et les salaires qui ne progressent pas à la même vitesse. Certains ne disposent pas du revenu suffisant pour couvrir le coût des charges fixes, dont la proportion augmente dans le budget global.

Le coût de la vie doit prendre en compte des besoins nouveaux, notamment le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Internet est devenu un véritable outil : certaines démarches ne sont désormais possibles qu'en ligne. Le risque de fracture sociale et d'isolement de certaines catégories n'ayant pas accès à ces technologies est important.

Pour certains territoires, notamment ceux à dominante rurale, la lutte contre la pauvreté représente une part de plus en plus importante des dépenses des collectivités.

De nombreux acteurs, publics ou privés, agissent dans le but de réduire la pauvreté.

Si la volonté d'améliorer la situation est réelle, l'action trouve cependant ses limites sur le terrain, en raison déjà de la multiplicité d'acteurs et de dispositifs non coordonnés. Pour les ayants droit, la recherche d'une aide peut constituer un véritable « parcours du combattant ».

Le CESER, considérant l'aggravation de la situation des publics concernés par l'extension de la pauvreté a décidé d'alerter les pouvoirs publics ainsi que l'ensemble des partenaires. Après avoir pointé certains dysfonctionnements, il proposera quelques pistes de réflexion pour optimiser les aides et les volontés existantes.

¹ Pauvreté monétaire calculée sur la base de 60 % du revenu médian.

² Source : Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

³ Sachant que les derniers chiffres disponibles correspondent à 2009.

I – LES PUBLICS TOUCHES PAR L'EXTENSION DE LA PAUVRETE

Les catégories présentées ne sont pas exclusives : une même personne peut très bien relever de plusieurs d'entre elles.

LES JEUNES

Sont concernés aussi bien les jeunes déjà présents sur le marché du travail que les jeunes qui ne sont pas encore en mesure de percevoir des droits, à savoir les étudiants mais aussi ceux qui sortent du système scolaire sans diplôme. Les jeunes isolés de moins de 25 ans ne peuvent pas prétendre au Revenu de solidarité active (RSA).

L'une des problématiques majeures est l'accès au logement, et l'obtention des garanties nécessaires à toute première location, mais aussi la possibilité de s'équiper.

L'accès à l'emploi s'avère difficile pour le jeune qui débute.

Les jeunes qui commencent leurs parcours se voient souvent proposer des contrats précaires : intérim, emplois à temps partiel, ou Contrats à durée déterminée (CDD), mal rémunérés.

Ils font de plus en plus de demandes alimentaires auprès des Missions locales. Et ce d'autant plus que la solidarité familiale tend à diminuer, faute de moyens.

LES TRAVAILLEURS

On trouve des travailleurs pauvres dans tous les secteurs non seulement chez les salariés du secondaire et du tertiaire, mais aussi parmi les indépendants ou salariés agricoles. Un quart des travailleurs pauvres est issu du service public⁴.

Les travailleurs pauvres sont les actifs qui touchent un revenu de leur activité professionnelle, mais qui vivent cependant sous le seuil de pauvreté. Cela est dû à la déréglementation du marché du travail et à la multiplication des emplois précaires : temps partiels (subis ou non), CDD, intérim... Le secteur des services à la personne, dont la durée moyenne de temps partiel est de 22 h par semaine (20 h 40 hors assistantes maternelles)⁵, illustre particulièrement ce phénomène.

L'augmentation de leurs revenus ne leur permet pas de compenser l'augmentation du coût de la vie.

La crise actuelle accentue ce phénomène. Ainsi, par exemple, faute de commandes, les salariés de certaines entreprises peuvent se retrouver en situation de chômage partiel, ce qui contribue à leur appauvrissement.

⁴ Source : Observatoire des inégalités.

⁵ Source : Baromètre de la qualité et de la professionnalisation des emplois de services à la personne – février 2011.

LES PERSONNES ISOLEES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES

- Personnes isolées :

Ces personnes se trouvent généralement en dehors de tout cercle de solidarité, que ce soit familial ou de voisinage. A une pauvreté financière s'ajoute un fort isolement social qui conduit à une marginalisation de l'individu.

La Banque de France a constaté que ce public, faute d'appuis ou de cautionnements, est celui qui se retrouve le plus souvent en situation de surendettement.

- Familles monoparentales :

Ce sont généralement des femmes qui élèvent seules leurs enfants (ce phénomène s'accroît pour celles qui ont 3 enfants et plus). La principale difficulté réside dans l'organisation entre vie professionnelle et vie familiale. Elles travaillent souvent à temps partiel. Le mode d'organisation des structures d'accueil des jeunes enfants et le coût d'accès ne sont pas adaptés à leurs besoins. Ces difficultés sont accentuées en milieu rural, où ces structures d'accueil de proximité sont plus rarement présentes.

Ces ménages ne disposent donc que d'un seul revenu, souvent faible (Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à temps partiel), pour nourrir toute une famille.

Le suivi scolaire des enfants, puis le financement de leurs études, s'avèrent difficiles. Ceux-ci risquent à leur tour de se trouver en situation de précarité.

Les personnes isolées et les familles monoparentales rencontrent à la fois des difficultés d'accès (pas de caution, pas de situation stable) et de maintien dans le logement (situations d'impayés de loyers se produisant parfois dès les premiers mois de location).

LES RETRAITES

Pour les retraités vivant seuls et bénéficiant du minimum vieillesse, la pauvreté est établie, puisque le minimum vieillesse (742,27 € par mois pour une personne seule) est inférieur au seuil de pauvreté (954 € par mois). Or, tous les retraités ne disposent pas de revenus complémentaires permettant de pallier la différence.

Ce public rencontre des difficultés pour se maintenir dans le logement, les coûts d'entretien et d'amélioration se révélant impossibles à supporter. Ces personnes courent donc le risque de vivre dans des conditions vétustes, voire insalubres.

Le renoncement aux soins est d'autant plus grave que les retraités risquent des problèmes de santé plus importants.

Pour ce public, de nombreux facteurs (éloignement géographique, exigüité de l'habitat, maladies dégénératives, etc.) fragilisent également le lien social et la solidarité familiale.

Cette population risque d'être de plus en plus nombreuse car les ruptures dans les carrières, plus fréquentes, conduiront à la baisse du niveau des retraites.

LES PUBLICS SELON LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La Bourgogne est une région fortement rurale. Les bassins d'emplois tendent à disparaître et l'accès aux services publics ou privés est difficile, en raison, entre autres, de l'insuffisance des réseaux de transports. En conséquence, les territoires ruraux se révèlent peu attractifs pour les investissements à portée économique.

Cela conduit à des situations de « réclusion » et à une possible marginalisation.

A l'isolement géographique, s'ajoute un isolement social, un renoncement aux droits auxquels l'individu peut pourtant prétendre.

Dans les territoires urbains, les personnes en situation de précarité sont souvent reléguées dans les quartiers dits « sensibles ». Si les services sont bien à proximité, vivre dans ces quartiers, où la mixité sociale est loin d'être avérée, véhicule cependant une image encore négative, qui joue sur l'estime de soi et sur le regard des autres.

La pauvreté est également importante au centre des grandes villes, parmi les occupants de longue date de logements parfois vétustes.

On ne vit donc pas les situations de pauvreté de la même manière selon que l'on vit dans un territoire urbain ou rural.

Les différents publics sont confrontés à des problématiques identiques (logement, coût de la vie, accès à la culture et aux loisirs) mais les offres de solutions ne sont pas les mêmes pour chacun d'entre eux.

II – ALERTES

Le CESER a relevé plusieurs facteurs déclencheurs ou aggravants concernant l'extension de la pauvreté. Si l'on veut endiguer cette extension, l'attention des pouvoirs publics doit être portée sur ces différentes alertes.

DIMINUTION DU POUVOIR D'ACHAT

L'augmentation des prix est plus importante que l'augmentation des salaires : il en résulte une augmentation du coût de la vie, qui grève particulièrement les revenus des personnes. De plus, la déréglementation du travail conduit à **une augmentation des emplois précaires** (CDD, intérim, temps partiel).

Le revenu déjà faible est encore plus détérioré, faisant entrer de plus en plus de personnes, dont des travailleurs, dans la pauvreté.

Les charges fixes (loyer, énergie, etc.) **représentent une part de plus en plus importante du budget des ménages** (par exemple, 3,8 millions de Français ont une dépense énergétique supérieure à 10 % de leurs revenus⁶), jusqu'à engendrer une capacité de remboursement négative⁷. Les ménages en situation de surendettement présentant une telle situation sont passés de 27,2 % en 2001 à 55,8 % en 2010⁸.

AGGRAVATION PAR LES SITUATIONS DE RUPTURE

C'est souvent une **rupture imprévisible** dans la situation personnelle ou professionnelle d'un individu qui conduit à le faire basculer dans une situation de pauvreté : décès du conjoint, séparation, accident de la vie, perte de l'emploi, etc.

La personne, souvent affaiblie psychologiquement par la rupture, nécessite une réactivité des dispositifs.

ACCES AUX DROITS

Le profil des populations risquant de tomber dans la pauvreté est connu ; mais actuellement, faute d'un chef de file, on ne peut pas les repérer et mettre à disposition l'offre d'aide à ces personnes.

En raison notamment de la multiplicité des acteurs, il est difficile pour l'individu d'avoir accès à l'information, et de façon plus générale, aux droits. **Le système d'aides peut s'avérer un véritable « parcours du combattant »** pour l'utilisateur ou le futur usager, et peut avoir un effet dissuasif. Pour cela, il est nécessaire de maintenir un service public de proximité disposant de travailleurs sociaux et de moyens suffisants.

⁶ Source : Enquête INSEE Première, mai 2011.

⁷ Capacité de remboursement négative : charges fixes supérieures au revenu.

⁸ Source : Audition de Philippe FLOUR, Directeur adjoint de la Banque de France de Bourgogne, CESER, 4 novembre 2011.

PAUVRETE CACHEE

Au-delà du renoncement aux droits du à la complexité du système d'aides ou à la méconnaissance des informations, il existe une « pauvreté cachée », difficile à estimer, constituée des individus ou des ménages qui sont en situation de pauvreté/précarité et qui pourraient donc avoir droit aux aides, mais qui refusent ou renoncent à les demander.

En effet, **le fait d'avoir recours aux aides confère souvent une image négative de soi-même**. Les individus ont honte « d'être pauvres ». Le recours aux aides alimentaires, par exemple Epiceries solidaires, restos du cœur, s'accompagne souvent d'un sentiment de perte d'amour propre.

Ceci est particulièrement vrai en milieu rural, où « tout le monde connaît tout le monde ».

COMPLEMENTARITE DES APPROCHES INDIVIDUELLE ET GLOBALE

La lutte contre la pauvreté doit être abordée au cas par cas, au plus près de la population, et par le biais d'une politique globale.

L'approche individuelle est nécessaire, non seulement pour apporter une réponse rapide et adaptée à l'ensemble de la situation, mais aussi pour n'exclure personne des dispositifs d'aide.

Ceci dit, on ne peut se satisfaire, dans la lutte contre la pauvreté, que d'une approche individuelle. Une vision globale et collective est en effet nécessaire pour apporter une cohérence au système et proposer des solutions durables.

III – QUELQUES PROPOSITIONS

Le CESER n'entend pas apporter de solutions miracles au problème de l'extension de la pauvreté. Mais il propose quelques solutions concrètes pour tenter de l'endiguer et pouvoir identifier les nouvelles situations de pauvreté.

SIMPLIFIER LE PARCOURS DU COMBATTANT ET TRAVAILLER SUR LA PREVENTION

Actuellement, les contrôles effectués a priori sur les demandes d'aides sont particulièrement lourds. Cette lourdeur administrative, due aux délais de traitement, peut avoir pour effet d'accentuer une situation de précarité nouvelle, voire de décourager les personnes qui auraient pourtant droit aux aides.

Par ailleurs, ces contrôles font peser sur le demandeur une image négative, car il a la sensation de se voir soupçonné de fraude par défaut.

Le CESER propose de **limiter les formalités et les documents demandés pour accéder plus facilement aux aides. Il suggère aussi de procéder aux contrôles a posteriori.**

Par ailleurs, toujours dans un souci de simplification des procédures, le CESER préconise la **mise en place d'une institution jouant le rôle de guichet unique** placée au plus près de la population, sur tous les territoires, qui aurait pour objectif aussi bien d'informer et de prévenir que de réceptionner les demandes d'aides pour l'ensemble des organismes. En raison de leur caractère de proximité, **les Centres communaux et intercommunaux d'action sociale sont les mieux à même d'endosser le rôle de chef de file** dans la lutte contre l'extension de la pauvreté.

UTILISER AU MIEUX LES RESEAUX DE TRAVAILLEURS SANITAIRES ET SOCIAUX EXISTANTS

Pour l'ensemble des publics concernés, la **mise en place de référents sociaux** permettra d'offrir un accompagnement personnalisé, un soutien psychologique ou administratif aux personnes en fonction de leurs besoins.

Le CESER préconise de **renforcer le nombre des assistantes sociales et des médecins scolaires, et de leur conférer un véritable pouvoir d'alerte**, en lien avec l'Education nationale.

Des actions peuvent être menées par la médecine préventive et les services sociaux à destination des étudiants, pour informer ce public sur les dispositifs d'aide.

FACILITER L'ACCES AUX SERVICES ET DIMINUER LE COÛT DES CHARGES FIXES

Effectuer les démarches pour sortir de la pauvreté représente un coût non supportable par le ménage au revenu déjà faible.

C'est pourquoi le CESER formule **plusieurs préconisations** pour que les publics en situation de pauvreté puissent bénéficier d'avantages financiers, notamment accordés par les collectivités territoriales, leur permettant d'accéder au logement et aux services :

Logement et charges : accorder des aides publiques aux propriétaires louant leurs logements à tarif social pour qu'ils puissent les rénover et mieux les isoler ; ce afin de faire diminuer le coût énergétique pour le locataire.

Santé : permettre l'accès gratuit et rapide aux soins, organiser l'offre publique de soins sur le territoire, contraindre l'ensemble des professionnels de santé libéraux à respecter la loi et accepter de prendre en charge les patients bénéficiant de la CMU.

Transports : généraliser l'accès gratuit aux transports en commun pour les personnes en recherche d'emploi.

Culture et loisirs : mettre à disposition, auprès des CCAS, des chèques culture et loisirs pour les familles concernées.

Les collectivités territoriales peuvent également aider les ménages à se désendetter en leur accordant un cautionnement public de prêt à taux zéro. Cela préviendrait le passage en commission de surendettement et permettrait aux ménages de revenir à une situation financière plus saine.

MOBILISER LE MONDE DU TRAVAIL SUR LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Les employeurs sont des acteurs importants en matière de lutte contre l'extension de la pauvreté. Il convient de **les associer au maximum dans les démarches et les différentes instances**.

Le CESER préconise de **conditionner les aides publiques versées aux entreprises à des clauses sociales**, telles que la création d'emplois pérennes et l'engagement dans les processus de formation et d'apprentissage.

L'accueil des jeunes est primordial afin qu'ils puissent acquérir rapidement une **culture de l'entreprise**, et s'y intégrer le mieux possible pour assurer la pérennité du poste (en évitant les comportements de « zapping » vis-à-vis de l'emploi d'un côté, et la succession de contrats précaires de l'autre).

Pour cela, il convient de développer l'information sur le monde de l'entreprise, de renforcer et d'encadrer le tutorat et la formation professionnelle continue (à ce sujet, se référer à l'avis du CESER sur le décrochage scolaire, voté le 9 novembre 2011).

Le rôle des médecins du travail doit être mis en avant et consolidé, afin qu'ils puissent identifier et orienter au mieux les travailleurs en situation de pauvreté.

DEVELOPPER LES ACTIONS COLLECTIVES DE PROXIMITE

Les projets de terrain qui se révèlent les plus efficaces en matière de lutte contre la pauvreté sont les actions collectives, lorsque les partenaires se regroupent pour travailler ensemble. Par exemple « Discute café » à Lormes ou les petits déjeuners de l'Union départementale des CCAS à Fontaine d'Ouche.

De telles actions apportent une dimension conviviale. Elles permettent de nouer le dialogue, de faire tomber les barrières entre professionnels et personnes aidées, et d'échanger aussi bien avec des professionnels qu'avec des personnes dans des situations similaires.

L'individu peut trouver toutes ses réponses en un seul lieu. Le développement de ce type d'actions peut faire partie du rôle des guichets uniques.

Ces actions conduisent à réduire l'isolement des personnes, à créer du lien social, tout en apportant des réponses aux besoins de chacun. Elles permettent également de diminuer la méfiance instinctive des publics en difficulté envers les travailleurs sociaux.

En revanche, de telles actions peuvent difficilement être globalisées, car elles ne peuvent être mises en place qu'au cas par cas, en fonction des réalités des territoires.

Le CESER préconise aux collectivités territoriales l'encouragement de ces actions par des financements publics.

MAINTENIR LE SERVICE PUBLIC

La proximité n'est pas une garantie d'égalité d'accès aux services publics. Comme le souligne le rapport, les fortes inégalités créent les situations de pauvreté. C'est pourquoi le CESER insiste sur **l'importance du service public dans la construction de la cohésion sociale.**

En effet, le service public permet un développement équilibré des territoires. C'est la raison pour laquelle il est urgent de maintenir les services encore existants, particulièrement en milieu rural.

CONCLUSION

La lutte contre l'extension de la pauvreté mobilise de multiples acteurs, mais le système est fragile et sans réelle coordination. Il ne peut pas se dispenser de l'aide publique.

Les préconisations émises par le CESER ne pourront être appliquées que si les financements publics sont maintenus. Or, en cette période de crise financière, les budgets des collectivités publiques sont resserrés.

Certains financements ont été remis en question : ainsi, le Programme européen d'aide alimentaire de l'Union européenne a failli être supprimé fin 2011. Il a finalement été maintenu jusqu'en 2014, mais son avenir demeure incertain.

Ce qui est inquiétant, c'est que nombre de rapports et travaux ont été réalisés depuis 1998 (Loi relative à la lutte contre l'exclusion) et que tous préconisent des solutions ou des pistes souvent similaires. Mais le constat est dramatique : la pauvreté progresse, la précarité augmente, y compris, on l'a vu, parmi ceux qui travaillent.

Il est urgent de mettre en place une véritable politique de lutte contre la pauvreté, associant acteurs publics et privés reprenant à leur compte les préconisations faites ici et dans d'autres rapports. Tous convergent vers un seul constat : la pauvreté coûte plus cher à la collectivité si on ne la fait pas reculer.

A terme, le regard sur la pauvreté et sur ceux qui la subissent doit changer. Nous devons tendre vers sa résorption, son éradication. Pour cela, chacun d'entre nous peut s'engager, quelle que soit sa responsabilité, à envisager toute décision dans l'intérêt du plus démuné. C'est une exigence pour renforcer la cohésion sociale.

AVIS ADOPTÉ A L'UNANIMITE

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Gilles DENOSJEAN
Au titre de la CGT-FO**

« Pour Force Ouvrière, ce projet d'avis a le mérite d'aborder ce sujet de façon globale. Si l'on suit le plan des publics touchés : jeunes, travailleurs, personnes isolées et familles monoparentales, retraités, position géographique, on se rend bien compte que l'on n'a pas affaire à une question marginale, et je dirais même surtout pas à une question de marginaux.

Oui, les 200 000 Bourguignons sous le seuil de pauvreté représentent des situations et des vécus très différents. Il faut ainsi parler de trajectoire de pauvreté, plutôt que d'un état comme le font trop souvent nos politiques.

Cette trajectoire renvoie à des liens avec l'emploi, la croissance et la protection sociale par exemple.

Aujourd'hui on est donc pauvre à des degrés divers, de façon plus ou moins provisoire, à l'issue de trajectoires collectives ou individuelles différentes.

Je voudrais surtout m'attacher à la notion de « travailleurs pauvres ».

La pauvreté au travail est un des phénomènes marquants des deux dernières décennies, alors que pendant le même temps la richesse produite a doublé...

Elle est venue bousculer d'anciennes représentations de la pauvreté où l'inactivité et la marginalité étaient intimement liées. L'émergence de la pauvreté laborieuse est venue instituer une graduation dans la pauvreté, reléguant à une autre catégorie encore moins visible celle de la grande pauvreté ou de la grande exclusion, tous les autres publics.

Un chiffre cité dans le rapport doit nous alerter : 6 % des travailleurs bourguignons sont des travailleurs pauvres, ce qui représente 30 000 travailleurs subvenant pourtant aux besoins de 100 000 personnes !

C'est dans ce cadre qu'il faut considérer la question de la pauvreté infantile.

Un rapport des Etats généraux de l'enfance établit une relation très claire entre la mauvaise qualité de l'emploi des parents et une grande difficulté dans le parcours scolaire, puis dans la recherche d'un emploi de leurs enfants.

On a là un effet domino des plus évidents.

Les enjeux de la prévention sont donc vite démultipliés.

Le projet d'avis présente quelques propositions pour parer au plus pressé, mais pour Force Ouvrière, nous le disons solennellement, on ne pourra pas longtemps écopier la barque de la pauvreté si l'on accroît la charge dans des proportions intolérables.

L'action du gouvernement en matière de pauvreté, comme dans d'autres domaines, s'inscrit dans une politique de l'Union Européenne très libérale selon laquelle l'alpha et l'oméga de la croissance sont à trouver dans une plus grande flexibilisation du travail et dans les baisses structurelles des dépenses publiques.

Ce programme porte en son sein les germes d'une paupérisation croissante des populations.

FO avait d'ailleurs émis des réserves sur le RSA, craignant que ce dernier n'institutionnalise, en le subventionnant, le travail précaire, le travail de mauvaise qualité sociale, responsable de l'augmentation de la pauvreté en France et dans notre région.

De même, FO n'est pas favorable à la notion de guichet unique pour les pauvres. Nous ne sommes pas favorables à ce qui deviendrait vite un substitut aux caisses de Sécurité sociale ou bien à Pôle emploi, nous sommes contre toute marginalisation supplémentaire de cette catégorie de salariés à travers ce qui pourrait ressembler à une « maison des pauvres ».

En conclusion, afin de mettre un frein à cette dégradation continue des conditions de vie des salariés, des jeunes et des retraités, FO appelle à remettre particulièrement en cause les politiques d'austérité.

Ces politiques entraînent des situations dramatiques en Grèce, en Espagne, en Italie ou au Portugal.

Remettre en cause le code du travail, les droits sociaux, la retraite par répartition, la protection sociale collective, le service public républicain à travers la RGPP et la loi HPST, c'est précipiter des centaines de milliers de jeunes, de travailleurs et de retraités dans la pauvreté.

Parler de lutte contre la pauvreté, c'est parler de croissance, d'emploi, de formation, de protection sociale collective, de service public.

L'austérité, la libéralisation du travail, la fiscalité indirecte aux dépens de la fiscalité directe, l'explosion de la fiscalité dérogatoire qui mine les finances publiques, vont dans le sens d'une augmentation des pauvres dans notre pays et notre région.

Pour FO, ce qui est à l'ordre du jour, ce n'est certainement pas le partage de la misère, mais au contraire un meilleur partage des richesses produites.

Je vous remercie de votre attention. »



Intervention de Jean-Louis CABRESPINES
Au titre de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)

« La question de la pauvreté fait partie des sujets les plus importants pour notre société, considérant que l'on ne peut pas continuer à accepter d'avoir un pays acceptant que certains de nos concitoyens n'aient pas accès aux besoins primaires et soient exclus comme des sous-citoyens. Cette question est au cœur de la campagne pour les élections présidentielles en cours et la rencontre d'hier de François HOLLANDE avec les 35 organisations du collectif ALERTE montre bien combien il est important de trouver des réponses nouvelles en la matière.

Je ne reprendrai pas les propositions qu'il a faites sur la mise en place d'un plan quinquennal interministériel de réduction de la pauvreté, portant particulièrement sur la solidarité et la consolidation de la protection sociale, l'accessibilité des soins de santé, l'instauration d'une politique active du logement social et très social, la dynamisation de la politique d'insertion et la politique de l'emploi pour lutter contre la pauvreté. Ce n'est ni le lieu ni le temps.

Je me contenterai de souligner l'importance d'un tel rapport et d'un tel avis, et combien le CESER a à faire des propositions nouvelles en la matière.

Je tiens à remercier la Commission qui, au travers de ses deux rapporteurs, nous donne à voir des pistes sur lesquelles tous les acteurs devront s'engager pour combattre la pauvreté et arriver à promouvoir une société dans laquelle la justice sociale sera un axe de développement économique et social.

Et en guise de plaisanterie, à la suite de leur remarque indiquant que les préconisations du rapport de 2003 sont encore d'actualité 9 ans après, j'ose espérer que le même constat ne sera pas fait en 2021 par d'autres conseillers lors d'une prochaine saisine.

Cette entrée en matière étant faite, je voudrais formuler un certain nombre de remarques, en tant que Président de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire.

Tout d'abord, deux regrets :

Premier regret : celui que les entreprises de l'ESS n'aient pas été interrogées en dehors de celles intervenant spécifiquement sur la question de la lutte contre la pauvreté. Cela est d'autant plus dommage que, selon les chiffres de l'Observatoire de l'économie sociale et solidaire, 66 % des entreprises qui interviennent dans le secteur de l'action sociale sont des entreprises de l'Économie sociale et solidaire, le secteur public représentant 22 % et le secteur privé, hors ESS, 11 %. La lutte contre la pauvreté est souvent une action qui demande des entreprises pouvant intervenir complémentirement pour apporter des réponses dans tous les domaines.

C'est d'ailleurs le sens des 10 propositions faites par le collectif ALERTE, qui regroupe des entreprises de l'ESS intervenant auprès des publics en situation de pauvreté.

Second regret : celui de ne voir que l'avis d'une seule mission locale alors qu'elles sont multiples. Il aurait fallu interroger l'ASSOR, qui les fédère et les anime, et qui aurait pu donner des indications différentes, en particulier sur l'importance de l'insertion socioprofessionnelle et indiquer que l'emploi ne représente pas 80 % de leur mission dans la mesure où l'approche est restée globale comme l'indiquait le rapport Schwartz. L'emploi est l'objectif à atteindre à plus ou moins long terme, selon les jeunes, et tout le travail préalable permet de sortir des situations de précarité pour favoriser l'entrée dans l'emploi. Un travail complémentaire est souvent nécessaire avant d'arriver à l'emploi, en raison de nombreuses difficultés de tous ordres, y compris psychologiques, pour certains jeunes.

Ensuite, je ferai une série de remarques sur ce qui me semble insuffisamment abordé et des propositions sur des pistes qui pourraient compléter celles qui sont faites par la Commission, en insistant sur le fait que ces propositions doivent être considérées comme des outils pour répondre individuellement à chacune des personnes en situation de pauvreté :

En premier lieu, le problème des jeunes en milieu rural qui subissent une double peine : il n'y a souvent, pour eux, pas de possibilité d'insertion et une déculturation progressive sans ouverture vers l'emploi et/ou l'accès aux droits. La situation des pauvres en milieu rural est plus difficile à résoudre car moins perceptible, et souvent, comme le souligne l'avis, porteuse de jugement négatif en raison d'une grande proximité entre les personnes. Les cartes des pages 18 et 19 du rapport sont symptomatiques à ce niveau.

Ce constat est à rapprocher de ce qui est indiqué à la page 11 du même rapport : « Le renoncement aux aides se ressent encore plus dans le domaine médical. Les individus refusent les soins, d'autant plus s'ils vivent en territoire rural et que l'accès aux soins est éloigné ».

En deuxième lieu, la question de la culture : il est indiqué dans le rapport combien il est difficile pour les jeunes en situation de pauvreté d'avoir accès à la culture.

Sur cette question, je voudrais rappeler qu'une initiative a été prise par la création d'une association (« Cultures du cœur »), qui a tenté de mettre en place des réponses pour les publics les plus en difficulté dans les 4 départements ; mais si l'offre culturelle a suivi, la difficulté de l'accompagnement social et du portage de l'association n'a pas permis que l'expérience lancée perdure, alors qu'elle existe dans de nombreuses autres régions.

Nous avons pu constater qu'il existait une forte demande en la matière. Il conviendrait que les pouvoirs publics et le secteur associatif reprennent cette initiative, qui permettrait une ouverture sur le monde culturel pour les personnes en situation de pauvreté, considérant que cela fait partie des mesures aidant à l'insertion.

En troisième lieu, la question de la santé : il est indiqué dans le rapport que, pour les personnes pauvres non bénéficiaires de la CMU (celles qui sont au-dessus du seuil CMU), il leur était proposé l'adhésion à une mutuelle individuelle pour l'accès au remboursement complémentaire de leurs soins. Je rappelle qu'il existe un texte permettant la prise en charge d'une complémentaire santé par la collectivité pour les personnes dans cette situation, mais que cette disposition est insuffisamment utilisée. Nous pourrions en suggérer une utilisation plus importante.

Ne pourrait-on pas en plus, à titre expérimental, proposer une garantie mutuelle collective à partir des CCAS ou des collectivités pour les personnes en-dessous d'un certain seuil de revenus ?

En quatrième lieu, la nécessité de développer l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté : cet accompagnement doit se faire dans tous les domaines d'intervention pour lutter contre la pauvreté et il doit aussi avoir la possibilité d'une coordination des réponses à apporter.

Il ne semble pas opportun de parler de guichet unique car nul ne peut avoir toutes les compétences, mais (et c'est sans doute le sens de la proposition) il s'agit de concevoir ce guichet comme une mutualisation de moyens humains experts qui interviendraient ensemble.

On constate, par exemple, un manque de corrélation entre les aides apportées et le soutien aux entreprises chargées de l'insertion ou la réinsertion. Le clivage entre insertion sociale et insertion professionnelle ne permet pas d'avoir une approche suffisamment globale de la pauvreté.

Le développement des maisons de solidarité devrait sans doute permettre d'avoir une réponse globale plus grande sur tout le territoire, mais à condition qu'il ne s'agisse pas seulement de permanences successives. Il pourrait être envisagé la mise en place de pôles territoriaux de coopération qui regrouperaient les structures pour apporter des réponses complémentaires et coordonnées immédiates (travailler ensemble et dans le même temps sur le logement, la santé, l'emploi, l'éducation, le suivi social, les revenus...).

Mais cela ne peut se faire que dans l'acceptation, par les différentes collectivités locales et territoriales et l'Etat, que leurs compétences respectives se complètent et se fassent dans la concertation. La situation actuelle n'aide pas à une politique cohérente pour la lutte contre la pauvreté, surtout quand les options sont différentes entre ces partenaires. De ce fait, la désignation d'un « chef de file » (tel que proposé dans l'avis) paraît difficile.

En cinquième lieu, il serait sans doute nécessaire de faire le choix de nouveaux indicateurs pour permettre de mesurer les « gains » que peuvent générer la lutte contre la pauvreté.

Deux propositions peuvent être faites :

- confirmer le calcul fait par les structures d'insertion par l'activité économique qui indiquent que pour 1 euro dépensé par la collectivité pour les personnes accueillies, leurs entreprises génèrent un retour de financement pour l'Etat (sous forme d'impôts, de charges sociales, ...) de 3,13 euros. Il est évident que la lutte contre la pauvreté est alors une ressource pour la collectivité ;

- calculer les coûts évités quand une personne est en situation d'insertion, permettant ainsi de faire une évaluation du coût de la pauvreté et de son éradication par des mesures sociales entraînant des dépenses moindres pour la collectivité.

En sixième lieu, il pourrait être proposé de mobiliser le réseau bancaire pour mettre en place du micro crédit personnel à taux zéro avec un accompagnement individuel et personnalisé, obligatoire pour préparer la sortie de la précarité.

En septième lieu, nous pourrions reprendre la proposition de l'association pour l'instauration d'un revenu d'existence, revenu distribué à chacun, du seul fait de son existence, sans autre justification. Yoland BRESSON indique que « De par sa simplicité et sa transparence il évite tout passe-droit, limite la bureaucratie, met fin au maquis inextricable des diverses aides à la personne. Il ne constitue en aucune manière une désincitation au travail puisque, à l'inverse des minima sociaux actuels, toute activité rémunérée procure un revenu supplémentaire. Il donne à chacun l'assurance d'un revenu minimum garanti, en toutes circonstances, quels que soient les aléas de la vie, à une époque où le plein emploi ne peut être assuré tout au long de la vie. ». Sans doute pourrions-nous étudier une telle proposition.

Enfin, et pour conclure, je dirai que si l'avis parle de parcours du combattant pour les personnes pauvres, il faut aussi parler de parcours du combattant pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire qui apportent les réponses, avec des incertitudes continues dans le financement des actions, les interruptions de ces financements en fin d'année, les critères revus en cours d'année sur les montants et sur les décisions d'attribution, les objectifs fixés qui changent fréquemment. Nous sommes face à une fragilisation des structures qui rend souvent difficile l'élaboration des réponses pour la lutte contre la pauvreté. La pérennisation des financements et la sécurisation des parcours permettraient de construire des politiques efficaces d'éradication de la pauvreté. »

**Intervention de Thierry GROSJEAN
Au titre de l'environnement**

« Je partage l'esprit, le ton et les conclusions de cet avis comme de certaines interventions que je viens d'entendre. Je voudrais intervenir sur une cause insuffisamment abordée de la pauvreté conduisant souvent à la marginalisation : la précarité énergétique, alors que le logement est la principale angoisse des précaires et des exclus.

Dans les années 80, la surcapacité énergétique a interrompu tout réel programme de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. La France a commencé à accumuler du retard dans ces domaines, mais surtout, le chauffage électrique est devenu la norme dans la construction sociale. Aujourd'hui, plus de 30 % des logements français en sont équipés, contre une moyenne de 5 % dans les autres pays européens.

Aujourd'hui, nous sommes face à une réalité dénoncée depuis des années par les associations caritatives : ce sont nos concitoyens, en situation de précarité, qui en sont les premières victimes. Les ménages n'ont pas à faire les frais d'un choix politique, fondé sur le nucléaire, qui a incité au gaspillage.

La transition énergétique est devenue pour notre société, mais surtout pour les précaires, une nécessité immédiate. La facture énergétique totale de la France a augmenté de 30 % en 2011 ; elle va continuer à croître. Il devient donc urgent d'engager les travaux de rénovation thermique et surtout de sortir du « tout électrique » dans plus de la moitié des logements français et bourguignons ; mais au rythme actuel, il faudrait plus de 200 ans.

D'après la Commission de régulation de l'énergie, la facture d'électricité du consommateur va augmenter de 30 % entre 2012 et 2016. Il devient donc urgent d'engager les travaux nécessaires pour diviser par 4 la consommation énergétique dans les bâtiments, en commençant par ceux des précaires. C'est plus d'un tiers de la facture énergétique.

L'accès des précaires aux travaux d'économies d'énergie, aux énergies renouvelables doit devenir une priorité d'un développement soutenable, écologiquement et socialement pertinent, dans la période de crise sociale et écologique dont on est loin d'être sorti.

Un grand chantier de rénovation thermique des bâtiments, l'installation de nouveaux modes de chauffage moins gaspilleurs constituent une formidable source d'emplois d'un nouveau type, durables, non délocalisables, à forte valeur ajoutée. Tout le monde devra s'y mettre, nationalement, régionalement, localement, pour les collectivités, sans oublier le privé, qui commence à peine à admettre que ce peut être un investissement « payant » d'avenir.

Plutôt que la fausse solution de proposer 30 % de constructibilité en plus, les ONG environnementales rappellent que la loi existante permet déjà d'augmenter le droit à construire sous condition de réalisation de logements locatifs sociaux ou de logements HQE. Elles demandent simplement l'application de la loi de solidarité et renouvellement urbain (SRU) qui impose aux communes de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux.

Et en diminuant la consommation électrique, non seulement on crée des conditions favorables à la sortie du nucléaire à laquelle aspirent 70 % des Français, mais on permet d'investir réellement dans les économies, les renouvelables, tout en baissant les charges des ménages et en leur donnant plus d'autonomie énergétique. L'avenir, pour les précaires, ce devrait être la maison passive. Pour le moment, seule une population fortunée y a accès. Ce n'est pas une fatalité. »



**Intervention de Simon GRAPIN
Au titre de l'UNSA**

« Pour avoir longtemps siégé dans des instances de l'action sociale de la défense nationale, je vous adresse quelques constats :

- 1) Mauvaise connaissance des droits.
- 2) Honte ou fierté des gens en difficulté. Combien de chefs de corps ou d'établissement ont alerté l'assistante sociale en cas de suspicion de difficulté d'un agent (civil ou militaire) ?
- 3) Apprentissage de la gestion d'un budget.
- 4) Manque de moyens en personnel d'action sociale pour répondre rapidement à l'urgence, qui a pour conséquence un enlisement dans les difficultés. »



**Intervention d'Alexandre BERENGUER
au titre de l'Union nationale des associations de professions libérales (UNAPL)
secteur santé**

« En 2009, 12,5 % de la population (soit 200 000 personnes) sont considérées comme vivant sous le seuil de pauvreté. Et le plus inquiétant demeure dans sa dynamique de progression et également dans son tropisme pour certaines catégories de personnes.

Tout d'abord, la méthode adoptée par la Commission 4 permet la restitution d'un avis utilisable, loin des catalogues de chiffres finalement bien prosaïques.

Comment accepter que 20 % des jeunes entre 18 et 25 ans soient en situation de pauvreté ? Eux qui portent dès à présent l'avenir du pays commencent leur vie active dans une situation bien inconfortable.

Comment accepter que 6 % des travailleurs bourguignons vivent sous le seuil de pauvreté ?

Comment accepter que la situation s'aggrave pour les plus de 75 ans, alors même que ce sont eux qui nécessitent le plus de frais de santé, et qu'ils sont souvent frappés par la perte d'autonomie ? Quand l'on ne peut plus se nourrir, se loger, se soigner que reste-t-il ? La pauvreté. Quel bien vilain mot, et pourtant une triste réalité qui progresse.

Alors, parce que la pauvreté ne peut pas être considérée comme une fatalité, nous soutenons ces propositions non exhaustives, mais terriblement concrètes.

1. Tout d'abord : OUI au guichet unique et NON au parcours du combattant.

Ce millefeuille administratif devient bien indigeste, surtout pour celui qui a faim. Pour nous qui le subissons et le trouvons unanimement insupportable, il devient intolérable pour celui qui le sollicite pour vivre.

2. Renforcer le monde rural

La pauvreté ne se vit pas de la même manière en fonction de l'appartenance au monde urbain ou au monde rural. Il est indispensable, pour qu'un territoire vive, de renforcer ses services publics, le développement des entreprises (agricoles, artisans, commerçants, professions libérales), l'offre de soins. Sans cette triade, un territoire se transforme en désert. Et ce vide entraîne, pour ceux qui n'ont pas les moyens de s'en aller, une réclusion.

3. Sur la mobilisation du monde du travail : les employeurs doivent prendre leur place, rien que leur place, mais toute leur place. Non seulement ils doivent accompagner les jeunes travailleurs dans l'entreprise, mais également les sécuriser en leur offrant (en fonction des possibilités) des emplois pérennes. Il est nécessaire de battre les bas salaires et permettre une progression de celui-ci tout au long de la vie. Le problème n'est pas tant, en effet, de travailler au SMIC un moment donné, que d'y rester toute sa vie. Les employeurs ont vraiment un rôle important à jouer, dans la

mesure où ils ne sont pas asphyxiés par des charges déraisonnables ! Ils doivent non seulement avoir cette volonté, mais également les moyens. Et quand nous parlons des employeurs, nous incluons bien évidemment l'Etat. En effet, un quart des travailleurs pauvres est issu du service public.

4. En ce qui concerne la santé, il est fondamental de permettre l'accès aux soins sur tout le territoire. Tout système est perfectible, aujourd'hui plus que jamais, mais l'implantation des maisons de santé pluridisciplinaires apporte une réponse à l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Et il est évident que les professionnels de santé libéraux doivent prendre en charge les patients bénéficiant de la CMU. Mais le suivi des droits, la mise à jour de ceux-ci, nécessitent des démarches administratives contraignantes qui peuvent pénaliser le patient ne pouvant pas justifier d'une attestation en règle aux professionnels de santé de terrain. L'accès à la CMU doit être simplifié pour optimiser son utilisation par le patient.

La pauvreté ne doit pas devenir un problème structurel de notre société, et nous devons tous œuvrer pour éradiquer ce fléau social.

Pour toutes ces raisons, nous voterons cet avis « éclairé ».

Merci de votre attention. »



Intervention d'Hervé BONNAVAUD au titre de l'UNSA

« 1) La pauvreté est visible en ville. Je l'ai rencontrée à la nuit tombée. J'ai vu des personnes âgées faire les poubelles en catimini.

Je n'oublierai jamais le regard de ces personnes surprises « en flagrant délit ». Oui elles se sentent coupables.

2) L'accès au logement est difficile pour des salariés « ordinaires », il est donc impossible à des travailleurs pauvres.

Je connais un fonctionnaire de plus de 50 ans à qui le futur nouveau propriétaire a demandé un cautionnaire. Il s'agit là d'un abus courant tout à fait insupportable.

3) Propositions

Les jardins familiaux ne sont pas une panacée, mais ils peuvent contribuer à soulager la pauvreté : apport alimentaire et économique, et lieu de contact pour lutter contre l'isolement.

La demande de jardins explose depuis 2 ans. Les collectivités et les bailleurs sociaux peuvent y apporter une réponse. Mardi 10 avril, des élus, des associations, des entreprises ont tenu une table ronde à l'Assemblée nationale pour lancer le Pacte pour le Jardin dans la Cité, qui s'adresse à tous les candidats (présidentiels et législatifs) pour développer rapidement les jardins.

Des assises régionales et nationales devraient se tenir dans les six mois à venir avec le soutien de la majorité des partis et des candidats à la présidentielle. »

Intervention de Gérard MOTTET
Au titre des organismes culturels (patrimoine)

« Cette présentation très humaniste de la pauvreté en Bourgogne m'interpelle au plan géographique : les chiffres, par département, de cette pauvreté mettent en évidence une véritable diagonale de la pauvreté, correspondant à ce que l'on appelle « la diagonale du vide Nivernais-Morvan-Châtillonnais », en particulier, selon l'expression d'Eric Taufflieb « la pauvreté cachée, particulièrement en milieu rural où tout le monde se connaît ».

Après cette triste constatation dont je tiendrai compte à Avallon demain et après-demain aux Entretiens organisés par le Cercle Condorcet sur le thème « quels services publics pour quelle ruralité ? », je proposerai une modification du titre « Quelle absence de services publics pour quelle ruralité et pauvreté cachée ? ».

Je demande donc qu'une carte de la pauvreté ouverte et cachée en Bourgogne soit élaborée dans le prochain atlas de la Bourgogne, en corrélation et comparaison de la carte INSEE, DATAR, des territoires urbains vécus, et des espaces ruraux.

Cette excellente présentation de l'évolution de la pauvreté ouverte ou cachée devra être prise en compte dès demain par notre Section Prospective. »



**Intervention de Guy ZIMA
Au titre du groupe CGT**

« La pauvreté et son extension ne sont pas une spécificité bourguignonne, mais des situations locales et particulières peuvent influencer, tantôt sur les causes, parfois sur les effets. Déjà, un certain nombre d'avis rendus et adoptés par cette assemblée font état de situations reconnues comme influant voire comme facteurs potentiellement aggravants.

L'avis sur « le décrochage scolaire », rendu en novembre 2011, l'avis sur « le CPRDF » de mai 2011 et l'avis sur « l'étalement urbain » de janvier 2011 sont des exemples récents du travail des Commissions qui pointent des problèmes. Certains sont de périmètre régional et sont repris dans l'avis avec des préconisations.

Pour la CGT la pauvreté ne peut constituer un état de fait contre lequel il suffirait de proposer quelques préconisations pour en amoindrir les effets. Cette vision « charitable » de la société admet que ladite société génère ces situations et cela nous est tout simplement insupportable. Comment admettre que les minimas sociaux dans notre pays puissent être inférieurs au seuil de pauvreté tel qu'il est défini internationalement ?

Pour reprendre une citation du rapport, « *Vaincre la pauvreté n'est pas un geste de charité, c'est un acte de justice* ». Ce propos repris de Nelson Mandela mérite tout à la fois respect et réflexion.

Respect pour l'homme et réflexion sur l'idée de vaincre la pauvreté, donc par opposition, pas seulement et simplement de la rendre un peu moins difficile. Cela passe par une réflexion sur la répartition des richesses produites dans nos sociétés. C'est tout le sens de la notion de développement humain durable tel que portée par la CGT, qui n'est pas un inventaire à la Prévert de bonnes intentions, mais une somme de réflexions et de revendications destinées à promouvoir des orientations fondamentalement opposées aux choix qui prédominent dans nos sociétés en crise.

La CGT formule donc ses exigences pour sortir de la crise :

- Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux (SMIC à 1700 €).
- Contrôler les aides publiques aux entreprises.
- Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements.
- Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires.
- Stopper les suppressions d'emplois.
- Développer les politiques publiques et les moyens des services publics.
- Réformer la fiscalité en profondeur.
- Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits pour l'investissement productif.
- Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.
- Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique.

D'aucuns jugeront ces propositions trop nationales, mais soyons réalistes, comment mettre en exergue les disparités territoriales, les inégalités d'accès aux services publics, à l'éducation, à la santé, aux transports si l'on exclut la RGPP de son champ d'intervention ?

Si les questions de désindustrialisation n'étaient traitées que par des moyens régionaux, nous ne pourrions que continuer à faire des constats d'impuissance sur les résultats et de difficultés sur les moyens.

À notre sens, le niveau régional est pertinent pour l'analyse et le recensement des problématiques territoriales, mais insuffisant pour pouvoir apporter les solutions.

La délégation CGT votera donc pour l'avis avec les compléments repris dans cette intervention. »

Intervention de Marc BENNER
Au titre du Pôle nucléaire bourguignon

« En tant que représentant d'un service public, celui de l'électricité, je voudrais apporter deux contributions à ce rapport en prenant une approche différente, celle de l'énergie.

1 - Dans le chapitre « Alertes », vous écrivez que « le profil des populations risquant de tomber dans la pauvreté est connu », c'est en partie exact.

En effet, si nous prenons la précarité énergétique et sa définition, c'est-à-dire : « sont en précarité les familles qui ont des dépenses énergétiques supérieures à 10 % de leur budget mensuel », nous avons souvent des nouvelles familles qui tombent dans la précarité. Par exemple, une famille qui a deux revenus professionnels mais habite à 20 ou 30 km de Dijon, dans une habitation des années 50 -passoire énergétique- et qui va travailler avec deux voitures : les factures peuvent ainsi dépasser les 10 % des revenus avec l'électricité, le gaz et surtout le carburant des deux véhicules.

Pour ces familles, EDF a mis en place avec le gouvernement des mesures comme le tarif de première nécessité, qui permet une réduction sur l'abonnement et sur les 100 premiers kWh/mois apportant jusqu'à 20 % d'économies annuelles sur l'électricité.

2 – Dans la partie « propositions » du rapport, vous souhaitez que l'on puisse simplifier le parcours du combattant et réduire la pauvreté cachée. Je voudrais illustrer ce point.

Le tarif de première nécessité, dont je parlais à l'instant, était accordé sur demande des organismes sociaux en fonction des revenus et des attributions de la Couverture maladie universelle (CMU). Mais les ayants droits d'un volume estimé à 1,3 million de foyers n'étaient pas tous titulaires de ce tarif. Il y avait des réticences, des volontés de ne pas se faire connaître, parfois la honte... Ce tarif est maintenant attribué de manière automatique depuis le 1^{er} janvier 2012, ce qui est un bien.

Je terminerai en disant que cette mission de service public est financièrement importante :

- 30 M€/an pour un dispositif par exemple de 350 conseillers solidarité dédiés car il faut faire du cas par cas comme vous le signalez dans le rapport ;
- 49 M€ sur 3 ans pour la rénovation des logements « habiter mieux » signalés dans le rapport ;
- 22 M€/an aux Fonds de solidarité logement.

Cela représente pour chacun d'entre nous une charge de 1,3 €/an sur la facture au chapitre de la contribution au Service public de l'énergie.

Ce financement est complet, transparent, et EDF est fier d'assurer cette contribution auprès de nos concitoyens les plus démunis.

NB : En ce qui concerne l'électricité, le prix du kWh est resté stable depuis 10 ans en euros constants et les chiffres cités par le représentant des associations environnementales ne sont que des projections hypothétiques de la Commission de régulation de l'électricité. Le tarif bleu de l'électricité croît moins fortement que l'inflation depuis plusieurs années. Il faut regarder les vrais chiffres et pas les études prospectives. »



**Intervention de Pierre-Yves du FOU
Au titre de la CGPME**

« Chacun, dans une société solidaire, doit répondre à l'impérative obligation de tout mettre en œuvre pour éradiquer la pauvreté.

Ainsi, nous, à la CGPME, devons tout faire pour qu'en créant de la richesse dans l'industrie, le commerce, les services, nous puissions proposer des emplois durables, proposer des nouveaux métiers, remplaçant ceux qui disparaissent du fait de l'évolution des besoins.

Si notre principale mission économique est bien de créer des richesses, et les proposer aux consommateurs, notre mission morale, tout aussi primordiale, est de proposer, d'aider, de supporter ceux qui sont dans la difficulté en leur offrant formation, accueil, écoute et bienveillance, car le retour à l'emploi n'est pas un choix facile : se réapproprier les codes, les obligations, les contraintes n'est pas évident.

N'oublions pas que 95 % des entreprises de notre région sont des entreprises de moins de 20 collaborateurs pour des métiers de proximité et où la solidarité n'est pas un vain mot. Tout le monde a un exemple d'embauche amicale.

Oui, l'entreprise doit prendre en compte ce scandale mais elle seule ne pourra résorber ce problème qui reste de la responsabilité collective d'une société solidaire... et hélas trop souvent utopique...

La CGPME bien entendu votera cet avis... ».

Intervention de Daniel BIGEARD
Au titre de la Fédération française bancaire (FFB) Comité de Bourgogne

« En 5 ans, 19 403 microcrédits ont été octroyés, d'un montant moyen 2 237 €.

La pauvreté impacte les familles et les jeunes. Des réponses existent au niveau du microcrédit à taux faible, voire à taux zéro, lorsque des accords existent entre les structures, Conseils généraux ou régionaux.

Pratiquement tous les réseaux bancaires ont un secteur formé et peuvent être en mesure d'apporter des réponses à cette problématique.

Dans une démarche de suivi de cette auto-saisine, il serait bon de regarder les besoins du secteur professionnel en 2010. Les microcrédits accordés pour appuyer une TPE ont permis la consolidation de 25 987 emplois fragiles.

Vous avez raison de souligner la nécessité de rendre plus visibles les structures d'accueil en réponse à cette souffrance. »